



FONDS DE SECOURS MALADIE-ACCIDENT

Tél. : 514 842-9463 • Fax : 514 842-3683 • Web : sfmm429.qc.ca • Courriel : fsma@sfmm429.qc.ca

RAPPEL

À tous les membres du FSMA

**Remboursement de vos factures de médicaments,
de soins dentaires, de soins professionnels, etc.**

IL EST PLUS QUE TEMPS D'Y VOIR !

Considérant que le dernier exercice financier a pris fin le 31 décembre 2019, vous devez acheminer toutes vos factures au plus tard le 28 février prochain si vous voulez obtenir le remboursement des frais encourus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Il est important de noter que nous devons avoir reçu toutes vos factures à nos bureaux **AVANT le 1^{er} MARS 2020.**

On ne vous oublie pas !

En ce moment de l'année où le nombre de réclamations à traiter est plus important, notre délai de traitement peut augmenter et retarder l'arrivée de votre chèque. Si tel était le cas, ne vous inquiétez surtout pas.

La preuve scolaire

Vous faites des réclamations pour vos enfants à charge âgés de 18 à 25 ans ? Conformément aux règlements et protections du FSMA, il vous faut obligatoirement fournir une preuve scolaire qui atteste que votre enfant fréquente à temps complet, à titre d'étudiant (e) inscrit (e), un établissement d'enseignement. Vous avez le choix de nous acheminer :

- une copie du relevé de notes des sessions d'hiver 2019 et d'automne 2019 ;
- ou le formulaire « attestation de fréquentation scolaire » dûment rempli et signé par le Bureau du registraire de l'établissement d'enseignement que fréquente votre enfant, et ce, pour les sessions de l'hiver 2019, de l'automne 2019 et de l'hiver 2020.

Toutefois, assurez-vous que la preuve scolaire fournie correspond à la période pour laquelle vous effectuez une réclamation.

RAPPEL

**La protection offerte par
le FSMA à ses adhérents
prend fin au moment de
leur départ à la retraite**

Carte FSMA-ESC : vous pouvez faire la différence

En ayant en main votre numéro de certificat inscrit sur votre carte FSMA-ESC lors de votre prochain appel téléphonique, vous contribuerez grandement à maintenir l'efficacité de nos services à la clientèle. Ce numéro est le moyen le plus efficace pour vous identifier auprès du personnel du FSMA.

Besoin de renseignements supplémentaires ?

Nous réitérons notre invitation à visiter le site Web du SFMM (SCFP) sur sfmm429.qc.ca où vous trouverez une foule de renseignements en ce qui a trait aux règlements et protections du FSMA, les formulaires de réclamation de frais médicaux et dentaires à imprimer. Le personnel du FSMA demeure disponible pour répondre à vos questions, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 45.

**Gilles Maheu,
Trésorier-archiviste**